

Conseil d'administration**Un nouveau dispositif régional
pour consolider durablement
l'avenir des courses de Galop**

Les membres du Conseil d'administration de France Galop se sont réunis ce lundi 19 octobre 2026 sous la présidence de Guillaume de Saint-Seine pour voter le nouveau dispositif en régions du Galop qui vise à rendre les courses plus lisibles, plus attractives et pérennes. Ce projet repose sur un principe de spécialisation des hippodromes, à l'échelle de chaque territoire, qu'il s'agisse de la répartition entre le Trot et le Galop ou, au sein du Galop, entre le Plat et d'Obstacle.

Guillaume de Saint-Seine, président de France Galop, déclare : « *Le Conseil d'administration a souhaité prendre le temps de l'écoute et du dialogue. La concertation engagée ces dernières semaines a permis de faire évoluer le projet initial de dispositif régional des courses de Galop et d'aboutir à des solutions pour une très large majorité des hippodromes concernés. Là où un consensus existait, nous l'avons retenu ; là où des difficultés subsistaient, nous avons poursuivi le dialogue pour construire des réponses adaptées, en particulier avec notre partenaire des courses de Trot, la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français. Cette méthode de concertation était indispensable pour construire une réforme équilibrée, capable de renforcer durablement l'attractivité des courses, tout en préservant le maillage territorial qui constitue l'une des forces des courses françaises.* »

Cette décision du Conseil d'administration de France Galop est l'aboutissement d'un important travail de réflexion et de concertation mené ces dernières semaines. Après la présentation des premières orientations par le groupe de travail le 10 septembre, le projet a été examiné au sein du Conseil du Plat, du Conseil de l'Obstacle et de la Commission des Régions, puis enrichi par les échanges avec la Fédération nationale des courses hippiques (FNCH), les fédérations régionales concernées, la SETF pour les sujets communs aux deux disciplines, ainsi qu'avec les membres du Groupe Cheval de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette large consultation a permis d'intégrer, dans une très large mesure, les propositions des fédérations régionales et de tenir compte des réalités du terrain ainsi que de l'engagement des sociétés de courses, élus, bénévoles, collaborateurs, professionnels de la filière et collectivités territoriales, tout en respectant l'échéance fixée par le ministère de l'Agriculture pour la validation du calendrier des courses 2027 avant le 1er novembre prochain.

Le dispositif retenu remplit les objectifs fixés d'offrir une carte des courses plus lisible pour les professionnels, les parieurs et le grand public ; une meilleure cohérence territoriale de l'offre de courses au regard des effectifs de partants situés à proximité ; une valorisation des infrastructures les plus adaptées à chaque discipline ; une optimisation nécessaire dans le contexte actuel des investissements et des moyens de fonctionnement ; la préservation durable du maillage territorial grâce à un modèle économiquement plus robuste offrant ainsi une vision à long terme pour assurer l'avenir des courses de Galop en régions.

Dans cette optique, voici les principales mesures adoptées :

- **Spécialisation en Plat :**

- | | | |
|-----------------|-----------------|---------------------|
| - Aix-les-Bains | - Cholet | Progressivement à : |
| - La Teste | - Saint-Malo | - Strasbourg |
| - Toulouse | - Chateaubriant | - Vittel |

- **Spécialisation en Obstacle :**

- | | | |
|--------------------|----------|-----------|
| - Jarnac | - Nancy | - Orléans |
| - Le Lion d'Angers | - Nantes | |

- **Arrêt de l'activité Galop sur des hippodromes mixtes** (accueillant des courses de Trot) :

- | | | |
|---------------------|-------------------|----------------------|
| - Agen | - Gramat | - Montauban |
| - Auch | - Guerlesquin | - Montignac |
| - Aurillac | - Guingamp | - Plessé |
| - Beaupréau | - Hyères | - Plestin-les-Grèves |
| - Carcassonne | - Les Sables- | - Plouescat |
| - Carhaix | d'Olonne | - Sillé-le-Guillaume |
| - Cavaillon | - Meslay-du-Maine | - Vitré |
| - Dinan | - Méral | - Vitteaux |
| - Divonne-les-Bains | - Molières | |